

[Handicap : la demande de compensation repensée pour plus de simplicité](#) [1]

Le formulaire de demande auprès des maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) est l'interface de dialogue entre l'utilisateur et l'administration. Sa refonte, au cœur des travaux de simplification des processus d'accès à la compensation, a été co-pilotée par le SGMAP, la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) et la direction générale de la cohésion sociale (DGCS), en impliquant les associations d'utilisateurs.

[En savoir plus](#) [2]

Liens

[1] <https://www.inshea.fr/fr/content/handicap-la-demande-de-compensation-repens%C3%A9e-pour-plus-de-simplicit%C3%A9>

[2] <http://www.modernisation.gouv.fr/les-services-publics-se-simplifient-et-innovent/par-des-services-numeriques-aux-usagers/handicap-la-demande-de-compensation-repensee-pour-plus-de-simplicit%C3%A9>